

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2007/0192B(CNS)
Procédure terminée	
Euro: protection contre le faux monnayage aux États membres qui n'ont pas adopté l'euro comme monnaie unique	
Modification Règlement (EC) No 1339/2001 2000/0208(CNS)	
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex